

Délit d'opinion ?

La liberté d'expression, comme la liberté tout court, nous la rêvons totale. Rien ne nous paraîtrait plus odieux que de réintroduire, dans une démocratie avancée, le délit d'opinion. Deux affaires récentes, l'affaire Renaud Camus en France et, plus près de nous, ce que je me risque à appeler l'affaire Amaudruz-Monnier, ont cependant montré combien la notion de « délit d'opinion » est délicate à définir. Je voudrais vous proposer, sur ce thème difficile, une réflexion très élémentaire ; mais en ces matières, c'est peut-être bien à l'élémentaire qu'il faut revenir.

Je commence par un apparent détour. En 1927, André Breton fut vivement impressionné par sa rencontre avec un malade mental qui affirmait que la Première Guerre mondiale n'avait pas eu lieu, sinon comme un simulacre, et que les morts et les blessures des soldats n'y avaient été qu'apparentes. Sous le coup de cette rencontre, le poète écrivit un texte intitulé *Introduction au discours sur le peu de réalité*. Eh bien je crois qu'il faudrait écrire aujourd'hui un *Discours sur l'abondance de réalité*. Il faudrait écrire qu'il y a des guerres qui se produisent réellement, des blessures qui furent réellement infligées, des cadavres qui furent de vrais cadavres. L'histoire humaine a eu lieu. Ce n'est pas affaire d'opinion, et nous devons en prendre acte.

Mais qui a jamais dit que nous ne le faisons pas ? Mis à part le fou de Breton, est-il des individus qui mettent en doute la réalité des guerres mondiales ? Trouverait-on, de même, des gens pour nier

l'existence non seulement des grands faits du passé, des événements qui sont dans toutes les mémoires et tous les manuels, mais aussi l'existence des grands hommes ? Eh bien oui, il se trouve des gens qui ne sont pas vraiment des fous, et qui nient l'existence des faits les plus avérés ; ils nient parfois, ce qui est plus surprenant encore, celle de personnages historiques dont la vie ou l'œuvre les dérangent.

Autrement dit, le souci maniaque de faire triompher une idéologie ne conduit pas seulement ou pas tellement à interpréter d'une manière qui nous arrange des faits intouchables et intouchés, il conduit, plus radicalement, à nier les faits eux-mêmes, à soutenir qu'il n'est pas, dans l'histoire humaine, de fait avéré. On ne s'en prend plus seulement à la *valeur* mais à l'*existence*. Bref, on ne se contente pas de proposer des interprétations ou des opinions nouvelles et déviantes, on fabrique des mensonges purs et simples.

*

Or nous sommes aujourd'hui, face au mensonge pur et simple, dans une situation de faiblesse. Nous avons peine à le distinguer de l'opinion déviante ou minoritaire. Cette faiblesse est la rançon paradoxale de notre clairvoyance même. Héritiers d'une époque qui s'est beaucoup méfiée, et à juste titre, de ce qu'on présentait comme des « faits », de ces « faits » qui souvent cachaient des interprétations, des théories, des opinions, des idéologies, des stratégies, nous avons appris à traquer les subjectivités derrière les affirmations objectives, à dénoncer le jeu des intérêts derrière l'entreprise apparemment désintéressée de la connaissance pure. Nous sommes les enfants ou les petits-enfants de Freud, Marx et Nietzsche. Et comme si ces maîtres du soupçon n'avaient pas suffi, les médias modernes et contemporains nous ont abreuvé d'une orgie

de simulacres, nous ont étourdis de non-réalité, aiguisant encore notre méfiance devant les prétendus « faits », et créant ce que les journalistes ont naguère appelé « le complexe de Timisoara » ; complexe que d'autres ont plus récemment, à raison ou à tort, renommé complexe de Bagdad ou du Kosovo. A tel point que la méfiance, notre nature seconde, est presque devenue notre nature première.

Mais justement, si la méfiance devient notre nature première, si *tout* le réel est suspect, le vrai et le faux deviennent indiscernables et caducs. En d'autres mots, si nous voyons le mensonge partout, nous ne le voyons plus nulle part. Si tout est *effet de réel*, il n'y a plus de réel. Et c'est ainsi que nous nous sentons poussés, à tout propos, à tenir notre *discours sur le peu de réalité*. Au point d'en oublier, peut-être, qu'il y a *tout de même de la réalité* ; qu'il y a, dans l'histoire humaine, un « ainsi et pas autrement » ; que notre présent est fait tout entier des traces indélébiles de notre passé. La valeur et le sens de ce passé sont sans cesse à réinterpréter, certes. Mais son *existence* ne peut pas être niée, sauf si l'on délire, comme le fou de Breton, ou sauf si l'on ment.

*

Tout ce détour pour réaffirmer qu'il y a plus de réel, au ciel et sur la terre, que n'en conçoit notre philosophie. Et qu'en conséquence, il faut appeler un fait un fait – et Faurisson un fripon.

Lorsqu'on en arrive à comparer le sort judiciaire de ceux qui tiennent des discours sur le « peu de réalité » de la shoah à celui de Galilée, on atteint évidemment au comble du contresens. Le fait de la shoah devient une opinion, une interprétation, ou pire, une idéologie dominante et oppressive, et la négation de ce fait devient un acte d'héroïsme scientifique. Quand M. Monnier, volant au secours de M. Amaudruz, parle, après beaucoup d'autres révisionnistes conscients

ou non, de « version habituellement admise de l'Holocauste », il dissout le fait dans l'opinion, laissant entendre que ce que disent de la shoah les non-révisionnistes (il n'a tout de même pas parlé des « exterminationnistes ») est de l'ordre de la *doxa*, et qu'un peu plus de science pourrait les conduire à de justes « révisions », à la baisse bien entendu. Du coup, M. Amaudruz devient Galilée, et les tribunaux suisses, bruyamment applaudis par la *doxa* médiatique, réintroduisent le délit d'opinion.

C'est seulement oublier que pour l'essentiel, l'horriblement essentiel, ni le fait de la shoah, ni ses modalités, ne sont affaire d'opinion. Et que la question, à propos de M. Amaudruz, n'est pas celle de la liberté d'expression mais bien celle du *mensonge public et diffamatoire*. Et que notre seul problème, à nous qui nous voulons démocrates, c'est de savoir si les libertés démocratiques peuvent englober la liberté de mentir publiquement, et de donner son mensonge pour une contribution à la recherche de la vérité.

*

Nul peut-être, plus que Simone Weil, n'a manifesté le souci de défendre à *la fois* la liberté d'opinion et le droit des individus et des peuples à la vérité. La liberté d'opinion et la vérité, elle les considérait toutes deux comme des « besoins de l'âme ». Or il est vrai que ces deux besoins peuvent se contredire, si du moins l'on étend la liberté d'opinion jusqu'à la liberté de mentir sur les faits.

Pour que le premier de ces deux besoins éventuellement contradictoires (la liberté d'opinion) soit comblé sans aucune restriction, Simone Weil alla jusqu'à imaginer ce qu'elle appelait une « réserve de liberté absolue [...] où pourraient se trouver étalés dans toute leur force tous les arguments en faveur des causes

mauvaises »¹. Ce qui suppose éventuellement le recours à la mauvaise foi, voire au mensonge. Cependant, elle ajoute que les discours « en faveur des causes mauvaises » ne devraient en aucune manière se *donner pour* la vérité, et devraient être purgés de tout désir d'influencer les lecteurs. Il s'agirait au fond de pure expérimentation de pensée ou d'idées. Et de tels textes, où tout serait permis, ne devraient donc paraître ni dans des journaux ni dans des essais revendiqués par des auteurs. (On peut se demander, alors, sous quelle forme ils devraient être accessibles au lecteur. J'y reviendrai).

Ce qui est sûr, c'est que si, en revanche, la défense des mauvaises causes, la distorsion de la vérité se manifestent dans les livres et les journaux, Simone Weil, alors, se montre d'une extrême sévérité. Elle réclame des tribunaux pour juger et condamner jusqu'aux moindres manquements à l'exactitude des faits, la moindre erreur évitable, au nom de cet autre « besoin de l'âme », aussi fondamental que la liberté d'opinion, et qui est précisément le besoin de *vérité*. Aux gens qui travaillent huit heures par jour, s'écrie-t-elle, et qui font l'effort de lire quand même, à ces gens de bonne volonté dont l'approche des livres ou des journaux est une approche a priori confiante, on ne peut pas « donner à manger du faux »².

La liberté d'opinion n'est donc pas, pour Simone Weil, la liberté de mentir publiquement. C'est la liberté de tout penser, de tout expérimenter par la pensée, mais non celle de proclamer la vérité de tout et n'importe quoi. Le mensonge public, pour Simone Weil, est passible de l'action pénale. Il faudrait, écrit-elle, instituer « des tribunaux spéciaux, hautement honorés, composés de magistrats spécialement choisis et formés. Ils seraient tenus de punir de

¹ S. Weil, *L'enracinement*, Folio, p. 36.

² S. Weil, *op. cit.*, p. 53.

réprobation publique toute erreur évitable, et pourraient infliger la prison et le bagne en cas de récidive fréquente, aggravée par une mauvaise foi démontrée ». « Dans tout cela », ajoute-t-elle, « il n'y aurait pas la moindre atteinte aux libertés publiques. Il y aurait satisfaction du besoin le plus sacré de l'âme humaine, le besoin de protection contre la suggestion et l'erreur »³.

Ces propos peuvent nous paraître brutaux, et tout de même attentatoires à la liberté d'opinion. Lorsqu'il s'agit de la liberté d'action, nous sommes aisément d'accord qu'elle doit être limitée, et le plus libertaire d'entre nous ne prétendra jamais qu'il a le droit de tuer ou de voler si l'envie lui en prend. En revanche, l'idée qu'on ne puisse pas *tout* dire et *tout* écrire nous paraît plus difficile à admettre. Et nous pensons tout de suite à ce qui peut apparaître comme un contre-exemple : la terrible mésaventure des *Versets sataniques*.

Pourtant, je crois réellement qu'il ne s'agit pas là d'un contre-exemple. Pourquoi ? D'abord et précisément parce que si Rushdie s'est attaqué à une croyance (ce qui reste à prouver) il n'a pas nié des faits, il n'a pas dit que ce qui fut n'avait pas été. D'autre part et surtout, il n'a pas écrit un essai sur l'islam, mais un roman. Or jamais les affirmations d'un personnage de roman, ni même d'un romancier, en tant que tel, n'ont de prétention à la vérité. Les catégories du vrai et du faux, dans le roman, sont suspendues, et c'est précisément cela qui distingue le roman de l'essai ou de l'article.

J'en viens d'ailleurs à me demander, soit dit en passant, si la fiction romanesque ne serait pas ce lieu que recherchait Simone Weil, où tout pourrait être dit sans que rien puisse nuire à quiconque, parce qu'aucune des « vérités » exposées ne s'y assortit de la moindre prétention à la vérité. Mais ceci est une autre histoire – ou peut-être la même.

³ S. Weil, *op. cit.*, p. 54 et 56.

En conclusion (très provisoire) il me paraît juste de distinguer la liberté d'opinion de la liberté de mentir sur les faits. Et cela parce que le mensonge est toujours, tôt ou tard, liberticide. Le déni de réalité n'est pas seulement diffamatoire, il dérobe sous nos pieds le sol même de la pensée et de l'action. Il finit par nous arracher à nous-mêmes en nous arrachant au réel. Mentir, comme tuer ou voler, est sans nul doute une possibilité humaine, mais ce n'est pas un droit de l'homme.